

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 05 septembre 2008 un avenant à la notice d'information relative au programme de rachat d'actions en vue de régulariser le marché des actions de BMCE BANK.

Cet avenant abroge et remplace les dispositions relatives à la fourchette de prix et au nombre maximum de titres à détenir proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2007 et dont la notice d'information a fait l'objet du visa du CDVM en date du 11 mai 2007. La modification des caractéristiques précitées du programme est rendue nécessaire suite à la **réduction de la valeur nominale de l'action de 100 à 10 Dhs.**

Les nouvelles caractéristiques du programme :

- Prix maximum d'achat et de vente : 350 DH
- Prix minimum d'achat et de vente : 220 DH
- Nombre maximum d'actions à détenir : 15 000 000 actions soit 9,45% du capital.

Un communiqué de presse relatif à cet avenant sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la notice d'information et de son avenant visés par le CDVM seront remis ou adressés sans frais à tout actionnaire qui en fait la demande. Ils sont, en outre, tenus à la disposition du public au siège de BMCE BANK et de la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM: www.cdv.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/032/2008

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières